

SUR LA RIGIDITE DES PRESUPPOSITIONS DANS LES ENONCES HYPOTHETIQUES EN BRON

LOUA Kouassi Cyrille

*Université Felix Houphouët Boigny de Cocody,
Département des Sciences du Langage
cyrillelk@gmail.com / kouassi.loua@ufhb.edu.ci*

Résumé

Les presuppositions sémantiques sont connues pour leur valeur de vérité indispensable à la validation de celle de l'énoncé qui les déclenche. Lorsque le presupposé est faux, il s'ensuit un défaut de valeur de vérité de l'énoncé. Toutefois, on lui reconnaît des contextes de suspension, voire d'annulation (P. Amsili 2007). Dans une langue comme le bron, langue Kwa de Côte d'Ivoire, le système proverbial comporte plusieurs constructions de type hypothétique. L'objectif du présent article est, donc, de vérifier la rigidité du presupposé dans de tels énoncés. Il ressort de l'analyse d'un corpus de proverbes complexes (deux à trois clauses) que deux cas de figure se dessinent. D'une part, le marquage de l'hypothèse peut avoir une portée suspensive. Dans ce cas, le caractère indéniable du presupposé est mis à l'épreuve. Cela renvoie à la possibilité que le presupposé soit faux. Or, il est évident qu'une fois cette valeur de vérité possible pour le presupposé, celle de la structure entière devient problématique. Il peut s'agir tant d'énoncés à deux clauses que de ceux à trois clauses ; le presupposé étant toujours déclenché entre les deux morphèmes. D'autres part, la portée de [sè... à] peut être d'ordre non suspensif, bien que le presupposé soit déclenché dans la même position syntaxique. Deux types spécifiques d'unités lexicales en sont responsables. Ce sont des verbes d'opinion, à l'exemple de [nɛ̀m], associés au Complémenteur [ɲgà].

Mots clés : bron, hypothèse, presupposé, sémantique, proverbes

Abstract

Semantic presuppositions are known for their value of truth indispensable for the validation of that of the statement that triggers them. When the presupposition is false, there is a default of truth in the statement. However,

it is recognized as having contexts of suspension or even cancellation (P. Amsili 2007). In a language like the Bron, the Kwa language of Côte d'Ivoire, the proverbial system has several constructions of a hypothetical type. The purpose of this article is, therefore, to verify the rigidity of the presupposition in such statements. It appears from the analysis of a corpus of complex proverbs (two to three clauses) that two scenarios are emerging. On the one hand, the marking of the hypothesis can have a suspensive effect. In this case, the undeniable character of the presupposition is tested. This refers to the possibility that the assumption is false. Now, it is obvious that once this value of truth is possible for the presupposition, that of the entire structure becomes problematic. It can be both two-clause statements and three-clause statements; the presupposition is always triggered between the two morphemes. On the other hand, the range of [sè.... à] may be of a non-suspensive order, although the presupposition is triggered in the same syntactic position. Two specific types of lexical units are responsible for this. They are opinion verbs, for example [n̄m], associated with the Complementor [ɲgà].

Key words: *brong, hypothesis, presupposition, semantics, proverbs*

0. Introduction

L'hypothétique est définie par le Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du Langage comme « *une proposition conditionnelle introduite par si* ». Les présuppositions sémantiques sont, quant à elles, considérées comme l'arrière-plan informationnel – à caractère indéniable - d'un énoncé. De la sorte, elles se distinguent nettement des implicatures qui sont par définition annulables. Le fait est que l'implicature s'obtient par la conjugaison de deux niveaux d'interprétation à savoir la composante linguistique et la composante pragmatique (O. Ducrot 1969, L. Roussarie 2016). En revanche, le présupposé découle directement du niveau linguistique et par ricochet, l'interprétation littérale. C'est ce que O. Ducrot (1969) nomme « description sémantique linguistique ». Ainsi, cette dernière conditionne la valeur de vérité de l'énoncé, tandis que l'implicature est soumise aux variations de sa propriété pragmatique. Le proverbe, procédé argumentatif de prédilection

des peuples africains en général, et du peuple Bron en particulier, est reconnu pour son caractère métaphorique. Par conséquent, il convoque nécessairement ces deux composantes (linguistique et rhétorique/ pragmatique), et son premier palier interprétatif passe par la présupposition comme condition de vérité. Or, il y'a des proverbes dans lesquels le présupposé logiquement attendu risque de contester la vérité de l'énoncé ou l'argumentation à laquelle l'on peut s'attendre. Au mieux des cas, il peut biaiser le message. La raison est que ces phrases semblent contenir des morphèmes qui font barrière à la présupposition ou qui la défont (L. Roussarie 2016 : 25). Ce qui suscite l'interrogation suivante : Quel est le statut des présupposés relativisés dans les proverbes bron ? Loin de remettre en cause leur rigidité, cet article a pour objectif de porter un regard critique sur le traitement de ces inférences dans certains proverbes. L'on cherche ainsi à vérifier l'hypothèse d'une dualité dans la portée du/des marqueur(s) de l'hypothèse sur la présupposition.

1. Méthodologie

1.1. Les théories

Les analyses s'appuient sur deux théories. D'un côté, le Programme Minimaliste de la Grammaire Générative permet de décrire la syntaxe de ces énoncés. Ce programme (N. A. Chomsky 1995) recherche la structure minimale des énoncés, ainsi que les règles permettant de décrire les différentes dérivations que l'on peut en obtenir. Puisqu'il facilite l'explication des mouvements syntaxiques observables et des sélections lexicales au sein d'un syntagme, il sied parfaitement à l'analyse des énoncés proverbiaux qui outrepassent parfois les standards ; cela, d'autant qu'il est question, ici, du niveau linguistique.

De l'autre côté, la sémantique vériconditionnelle permet de rendre compte de l'interprétation de ces structures. L'on aura recours, au besoin, à des formules pour expliquer les phénomènes qui s'y produisent. En effet, cette sémantique favorise aussi la représentation du sens des énoncés à travers des formules logiques. Ainsi, la formalisation se fait avec des symboles empruntés à la logique.

1.2. Les données

Un corpus de 250 proverbes bron a permis de réaliser cette étude. Ceux qui sont cités dans la suite de l'analyse ont été sélectionnés selon les différentes formes de "barrières présuppositionnelles" éventuelles. Ces proverbes recueillis, à travers une enquête semi-directive, auprès de quatre locuteurs et sachants de la langue bron, sont transcrits sur trois paliers. Le premier affiche la transcription phonétique selon l'API. Le second palier, le niveau segmental, permet de décliner les correspondances lexicales ou fonctionnelles des différents morphèmes et lexèmes du proverbe. Le dernier concerne la glose. L'organisation de la description présente, en sa première section, des énoncés hypothétiques dans lesquelles la tête HYP [sè] permet de suspendre le présupposé. La seconde section procède à l'analyse des contextes dans lesquels [sè] n'a pas cet effet suspensif.

2. Résultats et discussions

2.1. Portée suspensive de sè

La suspension, par sè, du présupposé consiste à le relativiser. Ainsi, sa valeur de vérité sera soumise à condition. En raison des effets sémantiques recherchés, les structures convoquées sont complexes. Elles comportent donc plus d'une clause. C'est pourquoi, cette section regroupe des énoncés à deux clauses et d'autres à trois clauses.

2.1.1. *Énoncés à deux clauses*

Comme évoqué plus haut, le présupposé est connu pour son caractère indéniable, sa valeur de vérité (VRAI) qui valide celle de la phrase matrice. Mais dans les proverbes bron, on rencontre certaines formes de relativisation qui les conditionnent ou ne les rendent pas tout à fait évidents. Cela passe souvent par des structures utilisant des morphèmes d'hypothèse. Ce sont des têtes syntaxiques HYP appartenant à la classe des Complémenteurs et donnant lieu à des projections HypP. En bron, l'hypothèse est marquée par le morphème [sè]. Il est dominé par le Topique [à], un autre Complémenteur noté TOP, qui se réalise à la fin du syntagme hypothétisé. Au niveau formel, si l'on considère l'ordre des unités, on dira que HYP introduit le syntagme hypothétisé en bron, tandis que TOP marque sa borne finale. Dans ces phrases à deux clauses, donc des phrases complexes, l'énonciateur indique que la clause hypothétisée doit être vraie avant que se réalise le procès décrit par le verbe de la clause suivante. Ainsi, ce procédé syntaxique fait cohabiter en réalité une phrase et son présupposé.

Dans ces énoncés à hypothèse suspensive, l'antécédent contient en partie la syntaxe de son présupposé et conditionne la valeur de vérité du conséquent. Dans un proverbe tel que (1), le présupposé de l'antécédent à prédicat verbal [m̀mwá]²⁹, n'est pas nié, mais suspendu.

- (1) a. sè ñzòñò à m̀mwá jàfúnú à ñzá ò bré kwá
 HYP intestin RES NEG.aider estomac TOP main
 PROG fatiguer vain
 « Si les intestins n'ont pas aidé l'estomac, en vain
 la main se donne de la peine »

²⁹ Rappelons qu'en bron, la nasale homorganique marque autant la négation (lorsqu'elle est préfixée au verbe) que la pluralité (lorsqu'elle est préfixée au nom). Suite aux assimilations régressives et progressives, des variations s'opèrent à la frontière morphologique entre cette nasale et le nom ou verbe. Ce qui donne [m̀mwá], négation de [bwá]. Je recommande à cet effet, K. C. Loua & N. M. Kamenan (2017).

- b. ñzò̀nò̀ bwá jàfúnú
 intestin aider estomac
 « Les intestins aident l'estomac »

(1b) est le présupposé de (1a) où il apparaît relativement ou subtilement entre [sè] (HYP) et [à] (TOP). Mais de même que l'antécédent présente la condition à laquelle est soumis le conséquent, le présupposé est aussi suspendu par [sè]. Cette construction peut être formalisée ainsi :

Formule 1³⁰ : sè ¬PRESUP.RES³¹ à CONS

L'antécédent reprend le Présupposé à l'Aspect Résultatif. Cet Aspect est marqué en bron, par le morphème [á] postposé au sujet et antéposé au verbe. C'est ce qu'on rencontre dans [ñzò̀nò̀ à m̀mwá] « *Les intestins n'ont pas aidé...* ». Il convient de noter la distinction à établir entre ce marqueur et celui du Topique qui clos la clause comme mentionné ci-haut. A ce titre, on retrouve toujours TOP après l'éventuel complément. En l'absence de ce dernier, son marqueur suit immédiatement le verbe. De plus, le ton du RES est HAUT devant un sujet à ton final HAUT et BAS devant un sujet à ton final BAS. Mais celui du TOP ne varie aucunement quel que soit le ton du verbe ou nom qui le précède. Le proverbe en (1a) et la Formule 1 montrent que l'antécédent ne fait pas que reprendre le présupposé à l'Aspect Résultatif, mais il le fait aussi à la polarité négative. Le procès est décrit dans le sens d'un sujet qui n'accompli pas la tâche qui lui est dévolue, ce qui était réellement attendu selon le présupposé. Cela sous-entend la table de vérité suivante :

³⁰ PRESUP : Présupposé

ANT : Antécédent

CONS : Conséquent

³¹ RES : Résultatif

Table 1³² :

PRESUPPOSE	ANTECEDENT	CONSEQUENT
1	1	1
1	0	0
0	?	?

Ce tableau met en exergue, à travers ses trois niveaux, la suspension du présupposé de l'antécédent. Cela laisse entendre la possibilité qu'il soit FAUX. Dans cette perspective, la phrase connaît un défaut de valeur de vérité. En d'autres termes, on ne saurait dire si [n̄zò̄n̄ò̄ à m̄mwá jàfúnú] « *Les intestins n'ont pas aidé l'estomac* » est VRAI ou FAUX si (1b) est FAUX. C'est ce qui explique la troisième ligne de la table 1. Les deux premières lignes, en revanche, montrent que lorsque le présupposé est VRAI, l'antécédent et le conséquent ont la même valeur de vérité : VRAI ou FAUX.

A ce stade, les données semblent indiquer que la Formule 1 et la table 1 sont possibles parce que l'antécédent informe sur le fait que le conséquent sera vrai dans la mesure où le sujet de l'antécédent n'accompli pas le procès décrit par le présupposé. Aussi, les deux clauses sont indépendantes l'une de l'autre, d'un point de vue syntaxique. Cela s'explique par le fait que les deux prédicats n'aient aucun argument en commun. On en déduira donc, sous l'angle sémantique, deux présupposés différents puisque si l'on segmente les clauses, il en ressort (2b) (correspondant à (1b) comme présupposé de (2a), et (2d) comme celui de (2c).

- (2) a. sè n̄zò̄n̄ò̄ à m̄mwá jàfúnú à
HYP intestin RES NEG.aider estomac TOP
« Si les intestins n'aident pas l'estomac »
b. n̄zò̄n̄ò̄ bwá jàfúnú

³² 1 : VRAI

0 : FAUX

?: Défaut de valeur de vérité

- intestin aider estomac
 « Les intestins aident l'estomac »
- c. òzá ò bré kwà
 main PROG fatiguer vain
 « En vain la main se donne de la peine »
- d. òzá bré
 main fatiguer.HAB
 « La main se donne de la peine »

Toutefois, le présupposé (2d) n'est pas suspendu parce que (2c) n'est pas relativisé, contrairement à (2b) qui l'est en raison de la relativisation de (2a). De plus, bien que les deux clauses n'aient aucun argument en commun, cela n'occulte pas le lien sémantique qui s'établit entre elles : le rapport Antécédent / Conséquent. Ce qui légitime la Formule 1 et la Table 1.

2.1.2. *Enoncés à trois clauses*

Il s'agit des énoncés proverbiaux dans lesquels le conséquent est précédé de deux syntagmes verbaux coordonnés par la conjonction [nɪ]. En témoigne le proverbe en (3).

- (3) (sè) wó twá já nɪ wà jó wísíé à ò òzó
 HYP 2SG attiser feu COORD 3SG.RES NEG.faire
 fumée TOP 3SG NEG.allumer

« Si tu attises du feu et qu'il ne fait pas de fumée, il ne s'allume pas. »

Cette phrase en (3) est un enchaînement des clauses suivantes :

- (4) a. wó twá já
 HYP 2SG attiser feu
 « Tu attises du feu »
- b. já à jó wísíé
 feu RES NEG.faire fumée
 « Le feu n'a pas produit de fumée »
- c. já òzó
 3SG NEG.allumer

« Le feu ne s'allume pas. »

Ces trois constructions semblent entretenir une relation telle que :

i : (4b) est la conséquence logique de (4a)

ii : (4c) est la conséquence logique de (4b)

Si (*ii*) est vrai, on ne saurait en dire autant de (*i*). En effet, le raisonnement donne lieu à deux types de syllogisme, à savoir :

- (5) a. (sè) wó twá já ní wà jò wísíé à ò ònzó
HYP 2SG attiser feu COORD 3SG.RES
NEG.faire fumée TOP 3SG NEG.allumer
« Si tu attises du feu et qu'il ne produit pas de fumée, il ne s'allume pas. »
- b. nà wó twà já wă jò wísíé
COORD 2SG attiser feu 3SG.RES faire fumée
« Et tu as attisé du feu qui a produit de la fumée. »
- c. kí ndí já bé só
DEICT nom feu INACC allumer
« Donc le feu s'allumera »
- d. nà wó twà já wà jò wísíé
COORD 2SG attiser feu 3SG.RES NEG.faire fumée
« Et tu as attisé du feu qui n'a pas produit de fumée. »
- e. kí ndí já ò ònzó
DEICT nom feu 3SG NEG.allumer
« Donc le feu ne s'allumera pas »

Le constat est que de (5b) à (5e), les structures en (2b) et (4c) sont reprises en obéissant à la même polarité. Ainsi, lorsque (4b) est à la polarité positive (voir (5b)), (4c) l'est aussi (voir (5c)). Il en est de même pour la polarité négative (voir (5d) et (5e)). Pourtant, dans les deux cas, (4a) ne connaît aucune variation syntaxique. Ce que O. Ducrot (1972, p. 81), dans son analyse de

« la notion de présupposition », appelle « présupposé, c'est l'élément sémantique commun à un énoncé A et [...] sa négation "Il est faux que A" ». Quant à G. Kleiber (2012, p. 30), il définit la présupposition selon la notion de « double conséquence logique » entre deux phrases p et q, en ces termes : « q sera une présupposition de p, si q est une conséquence logique à la fois de p et de non p ». De fait, au sens de O. Ducrot, (5d) correspond à Il est faux que (5b) et (5e) renvoie à Il est faux que (5c). Mais en (5a), on retrouve (4a) qui reste commun à toute la suite des syllogismes. Ce qui suppose que (4a) entretient à la fois avec (4b) et (4c) une relation telle que sa présupposition se propage sur les deux autres clauses. Dès lors, et sur la base des définitions de O. Ducrot et G. Kleiber, il est évident que (4a) doit absolument être vrai pour que (4b) et (4c) aient une valeur de vérité. En d'autres termes, si on n'a pas attisé un feu, on ne peut affirmer qu'il produit de la fumée ou non, qu'il s'allume ou non. De ce fait, il apparaît que l'antécédent (4b) et le conséquent (4c) partagent le même présupposé.

Cependant, la valeur de vérité de ce présupposé est hypothétisée, relativisée par la présence de la tête Hyp [sè] renforcée par le Topic [à]. On obtient alors la suite [sè ... à] qui rend hypothétique le présupposé. L'énoncé en (3) est construit avec (4a) et (4b), coordonnés par [nǎ] et tous deux encadrés par la suite [sè ... à] ; ce que (6) illustre :

(6) (sè) wó twá já nǎ wà jó wísíé à

HYP 2SG attiser feu COORD 3SG.RES NEG.faire
fumée TOP

« Si tu attises du feu et qu'il ne produit pas de fumée... »
Ainsi, si (4a) + (4b) est suspendu, alors le présupposé est suspendu. D'ailleurs, P. Amsili (2007, p. 6) présente la suspension comme « l'enchâssement dans une structure conditionnelle qui "hypothétise" le présupposé ». Par ailleurs, notons que cette suite de Complémenteurs marquant le conditionnel peut être analysée sous deux angles selon la valeur

sémantique qu'elle porte. Pour les comprendre, reprenons l'examen que fait O. Ducrot (1979, p. 29) de la conjonction « si » du français. Selon lui, « si » induit un « acte de supposition » puisqu' « on demande au destinataire d'imaginer telle ou telle situation, et, une fois qu'on l'a placé dans cette situation fictive, on fait une assertion, une interrogation, un ordre, etc. » Dès lors, « si » porte une valeur énonciative dans « S'il fait chaud, il y a de la bière dans le frigo. », contre une valeur implicative dans « s'il fait chaud, j'irai à la plage ». Alors que le « si implicatif » présente la réalisation de la seconde assertion (le conséquent) comme conditionnée, soumise à la première, le « si énonciatif » donne lieu à une relation dans laquelle la réalisation du conséquent est indépendante de celle du premier tenant assertif ; on y présente juste un cas de figure, une éventualité.

En bron, lorsqu'on reprend l'exemple (3) sans sa clause en (4a), on obtient (7).

(7) sè já à jó wísjé à ò òzó
 HYP feu PRES NEG.faire fumée TOP 3SG
 NEG.allumer

« Si le feu ne produit pas de fumée, il ne s'allume pas » Ici, [sè] a une valeur implicative (au sens de O. Ducrot) ; toute chose qui fait de (4c) la conséquence logique de (4b). Ce qui confirme que dans cette structure proverbiale, (4b) est l'antécédent de (4c) qui en est le conséquent tel que l'atteste la Formule 2 ci-dessous. L'insertion de (4a), présupposé de (4b), dans la locution hypothétique³³, étend la portée de cette dernière sur (4a), suspendant à l'occasion le présupposé. La structure est du type :

³³ La suite [sè... à]

Formule 2³⁴ : sè PRESUP ní ANT à CONS

Elle peut être reprise ainsi :

Formule 3 : sè PRESUP ^ ANT à CONS

Ou encore

Formule 4 : [PRESUP ^ ANT → CONS]

En réalité, le coordonnant [ní] relie deux clauses hypothétiques qui veulent que le marqueur d'hypothèse [sè] introduise chacune. Il devrait alors se réaliser à l'initial, tant du présupposé que de l'antécédent. Mais par principe d'économie, la langue permet que, dans ce cas, [sè] ne soit marqué en surface qu'à l'initial de l'énoncé. Partant, la structure de la Formule 2 peut être reprise selon ce qui suit :

Formule 5 : sè PRESUP ní sè ANT à CONS

Ceci n'est possible que parce que la portée de [sè] se propage sur les deux clauses. La preuve que même le présupposé est soumis à une hypothèse de type implicatif, réside dans le fait que [bè twá já] est présupposé par les deux clauses [wà jó wísíé] et [ó ñzó]. Le test de la négation (O. Ducrot 1968 ; 1972, G. Kleiber 2012), appliqué dans les exemples en (3) permet de s'en assurer. Rappelons que le principe de négation s'explique sous la forme « il est faux que A ». Alors, si on conçoit (5a) comme A, « Il est faux que A » ou non A renverra à (8).

(8) sè wó twá já ní ó jó wísíé à ó sò

HYP 2SG attiser feu COORD 3SG faire fumée TOP 3SG allumer

« Si tu attises le feu et qu'il produit de la fumée, il s'allume. »

Il est évident que le présupposé [bè twá já] « *On attise le feu* », induit par [wó twá já] « *Tu attises le feu* », reste le même tant en (5a) qu'en (8) et il valide les deux clauses [ó jó wísíé] et [ó sò]. Il revient à dire que le même présupposé est induit et repris par chacune de ces clauses. C'est cette reprise du présupposé,

³⁴ PRESUP : Présupposé
ANT : Antécédent
CONS : Conséquent

pourtant sans incongruité sémantique, que O. Ducrot (1968, p. 48-49) appelle « isotopie » dans « l'unité transphrastique », à la suite de Greimas qu'il cite. Bien sûr, nous leur empruntons ce concept en l'adaptant à l'énoncé complexe, en raison de cette répétition dépourvue de l'expression et l'impression de « redondance » ou de tautologie. De fait, d'après O. Ducrot, cette « redondance » est « un facteur important d'isotopie » (Idem, p49). Que l'on considère la table de vérité des énoncés (5a) et (8).

Table 2 :

PRESUPPOSE	ANTECEDENT	CONSEQUENT
1	1	1
1	0	0
0	?	?

Cette table n'est, en aucun point, différentes de la Table 1. Pourtant, cette dernière décrit une structure pour laquelle le présupposé est entièrement et directement suscité par l'antécédent tandis qu'il en est détaché dans les énoncés interprétés par la Table 2. Il en ressort que le conséquent des deux types d'énoncés doit suffisamment informer l'interlocuteur en vue d'une interprétation efficiente de l'ensemble de l'énoncé. L'énonciateur l'y guide alors, par le truchement d'une barrière sémantique, celle de la suspension du présupposé. Cela répond à la loi d'exhaustivité que O. Ducrot (1979, p. 24) formule ainsi : « Il faut, lorsqu'on prétend donner des informations au destinataire sur un certain sujet, lui donner, parmi les informations dont on dispose, celles que l'on croit les plus importantes que celles qu'on lui donne. » Cette loi préconise, dans le processus d'un échange linguistique, les mêmes recommandations informationnelles que la "Maxime de

Quantité" proposée par P. Grice (1979, p. 61) en deux règles principales³⁵ :

i : *Que votre contribution contienne autant d'information qu'il est requis.*

ii : *Que votre contribution ne contienne pas plus d'information qu'il est requis.*

La suspension du présupposé contribue dans ce sens, puisqu'elle met en lumière les trois lignes de vérité, illustrées dans la Table 2. L'information est ainsi circonscrite. Dans ce registre, certains proverbes bron manifestent une complexité qui a tendance à brouiller l'interprétation. L'exemple prototypique en (9) le témoigne bien.

(9) sè krònvwó krámání cì ò wà ñjí ó wă cì

HYP Voleur chien attraper COORD 3Sg.Rés
 NEG.attraper COORD 3Sg.Rés attraper

« Que le chien du voleur ait fait une prise ou pas, il en a fait »

Le coordonnant [ò] apparaît dans les deux positions syntaxiques où devaient être repris les marqueurs de la condition, dans un souci d'économie linguistique et d'enchâssement des clauses. En lieu et place, on aurait ceci :

(10) sè krònvwó krámání cì à wă cì

HYP Voleur chien attraper TOP 3Sg.RES attraper

sè wà ñjí à wă cì

HYP 3Sg.RES NEG.attraper TOP 3Sg.Rés attraper

« Si le chien du voleur fait une prise, il en a fait. S'il n'en fait pas, il en a fait »

Cette structure est une fusion de tautologie et de contradiction. La tautologie naît du premier tenant du proverbe, à savoir :

(11) sè krònvwó krámání cì à wă cì

HYP Voleur chien attraper TOP 3Sg.RES attraper

« Si le chien du voleur fait une prise, il en a fait »

³⁵ Nous choisissons de les numérotter (i) et (ii)

L'antécédent dans cet extrait de (10) est [sè krònvwó krámání cì à]. Dans la mesure où le PRESUP qui s'en dégage est (12) et que ce dernier est syntaxiquement contenu dans l'antécédent, la formalisation correspondra à la Formule 6.

(12) krònvwó krámání cì

Voleur chien attraper

« Le chien du voleur fait une (des) prise(s) »

Formule 6 : sè PRESUP à CONS

Au demeurant, le conséquent attendu est plutôt une réaffirmation inutile de l'antécédent. Du point de vue informationnel, il crée une redondance qui n'apporte aucune contribution nouvelle à la conversation. L'énoncé peut même être repris dans sa syntaxe exhaustive :

(13) sè krònvwó krámání cì à krònvwó krámání á cì

HYP Voleur chien attraper TOP voleur chien RES attraper

« Si le chien du voleur fait une prise, le chien du voleur a fait une prise »

Ce qui pose le problème de la mesure, de la sobriété dans la manipulation des informations livrées lors de la communication. La règle (ii) supra, de la maxime grecienne de la « quantité » se trouve alors violée et la contribution de l'énonciateur n'est plus coopérative. Cette répétition n'est en rien assimilable à l'isotopie, car au niveau syntaxique, cette fois, c'est le CONS qui reprend le PRESUP au Résultatif (RES) ; ce que nous notons : [PRESUP.RES]. De la sorte, la Formule précédente équivaut à la suivante :

Formule 7: sè PRESUP à PRESUP.RES

Le conséquent est formulé avec la syntaxe du présupposé qui est marqué par la condition. Les morphèmes [sè...à] suspendent, à l'occasion, le PRESUP. On ne peut donc garantir la valeur de vérité du PRESUP. Il peut être VRAI comme FAUX.

L'autre composant du proverbe en (9) fait état d'une contradiction. En voici la structure :

(14) sè krònvwó krámání à ñjí à krònvwó krámání á cì
 HYP Voleur chien RES NEG.attraper TOP voleur chien
 RES attraper

« Si le chien du voleur n'a pas fait de prise, le chien du voleur a fait une prise »

Ici, non seulement le PRESUP est suspendu par [sè ... à], mais l'antécédent est nié par la clause conséquente. On peut en déduire la Formule 8 :

Formule 8 : sè PRESUP à ¬PRESUP.RES

Ou

ANT → ¬ANT

Cette suspension doublée d'annulation met réellement à mal la contribution objective d'un tel énoncé à une communication. Toutefois, l'hypothèse en bron n'est pas toujours suspendue. La section qui suit examine un autre cadre de son emploi.

2.2. Portée non suspensive de sè

Contrairement à ce qui précède, les exemples en (9) sont construits selon le même processus d'enchaînement par [sè...à] sans, pour autant, suspendre le présupposé.

(9) a. sè m̀̀ ǹ̀m s̀̀ sê kótó: dì djé à
 HYP 1SG savoir COMP crabe manger igname
 TOP

̀̀gà m̀̀ ñ̀̀nó ñ̀̀zító áǹ̀

OPP 1SG.RES NEG.cultiver cours d'eau bouche

« Si je savais que le crabe mangeait l'igname, je n'aurais pas cultivé en bordure de cours d'eau »

b. kótó: dì djé

Crabe manger igname

« Le crabe mange l'igname »

c. sè hòfwó ǹ̀m s̀̀ sê ní ní bé wí à̀̀wá tí à

HYP Agent de boucanage savoir COMP 3SG

FOC INACC manger animal tête TOP

̀̀gà òó hò nı́ jı́jè

OPP 3SG.PROG sécher bien

« Si l’agent de boucanage savait que la tête de l’animal lui reviendrait, il la sécherait bien »

d. hòfwó nı́ wı́ à̀bwá tí

Agent de boucanage FOC manger animal tête

« C’est à l’agent de boucanage que revient la tête de l’animal »

Dans ce cas, la structure se décline sous la Formule suivant :

Formule 9 : sè X nım sê PRESUP à ̀̀gà CONS

Cette Formule ne laisse pas apparaître l’antécédent (ANT). En réalité, ce dernier est la somme de [sè X nım sê PRESUP à]. Cela suppose la Formule 10.

Formule 10 : ANT = sè X nım sê PRESUP à

L’antécédent décline bien un présupposé dans chaque cas. Bien que cet antécédent soit introduit par [sè], son présupposé n’est pas suspendu. Vu la structure, nous postulons que la portée de cette tête hypothétique (HYP) ne s’étend pas cette fois, à la seconde clause [sê kótó: di djé] (9a) ou [sê nı́ nı́ bé wı́ à̀bwá tí] (9c). Cela peut s’expliquer selon deux paradigmes : syntaxique et sémantique.

Au creuset de la Grammaire Générative, on s’aperçoit que la Formule 4 propose deux complémenteurs dans les énoncés présentés en (9). Ce sont : [sè] un complémenteur hypothétique et [sê] un complétif. Dès lors, [sê] qui introduit la séquence [sê PRESUP]³⁶ fait obstacle à la portée de [sè] dans la mesure où les deux sont des morphèmes de même catégorie fonctionnelle.

Sous l’angle sémantique, l’on constate avec la Formule 5 que ANT contient un présupposé qui ne prend pas en charge le conséquent. Ce dernier est une inférence, une conséquence logique tirée de ANT. Pour (9a) par exemple, son présupposé sera :

³⁶ Voir les Formules 9 et 10

- (10) bé d̀ò òzúó àǹò
 3PL cultiver cours d'eau bouche
 « On cultive en bordure de cours d'eau »

Cela soumet la valeur de vérité de CONS à celle de ANT. Néanmoins, il ne sera pas pertinent de dire que cette subordination des valeurs de vérité entre CONS et ANT est valable pour leurs présupposés. Fort de cette distinction, nous pouvons affirmer, à la suite de O. Ducrot (1972, p. 84) que « le contenu présupposé par les énoncés reste extérieur à leur enchaînement. ». Il semble évident qu'un morphème contribue à rendre cet obstacle possible et plausible. Il s'agit du verbe [ǹm] « savoir ». [ǹm] introduit une information tenue pour vraie et spécifique. Puisque la clause [sê PRESUP] lui est subordonnée, ce verbe spécifie la valeur de vérité de l'antécédent, et par ricochet celle de son présupposé ; il est VRAI. En conséquence, [sê kótó : di djé] en (9a) et [sê ní ní bé wí àbwá tí] en (9c) ont la valeur de vérité VRAI. Par ailleurs, ce qui est hypothétisé en (9a) et (9c) n'est rien d'autre que la connaissance qu'a X, le sujet de [ǹm], de cette vérité. Pour un tel verbe, A. Vatrican (2012) propose deux angles sous lesquels le présupposé peut être appréhendé. En effet, d'après elle, alors que le point de vue logique détermine sa valeur de vérité « en vertu de l'adéquation du monde réel au langage » (p.2), le « cadre sémantico-pragmatique » l'associe au « locuteur » (p.3). Ainsi fait-elle référence, avec la logique, de « présupposé d'une phrase », et dans la perspective sémantico-pragmatique, de « présupposé du locuteur ». Mais dans les deux cas, le présupposé introduit par [sê] ne souffre d'aucune ambiguïté : sa valeur de vérité est définie. On peut comprendre pourquoi il n'est pas soumis à condition quand bien même [X ǹm] l'est. Le fait est que, dans cette construction, [ǹm] exprime « l'attitude d'un sujet à l'égard d'une proposition » en tant que « verbe d'attitude propositionnelle » (A. Vatrican 2012, p. 1). On en déduit que si (9b) et (9d) ont une valeur de vérité définie (VRAI),

alors il suffit de le savoir pour que les conséquences soient vraies. On peut même reprendre (9a) et (9c) sans le présupposé pour avoir :

(11) a. sè m̀̀ ǹ̀m̀̀ à ò̀̀gà m̀̀à ò̀̀nò ò̀̀zúó à̀nò̀
 HYP 1SG savoir TOP OPP 1SG.RES
 NEG.cultiver cours d'eau bouche

« Si je savais, je n'aurais pas cultivé en bordure de cours d'eau »

b. sè hòfwó ǹ̀m̀̀ à ò̀̀gà ò̀̀ó hò à̀bwá tí jíjè
 HYP Agent de boucanage savoir TOP OPP
 3SG.PROG sécher animal tête bien

« Si l'agent de boucanage savait, il sécherait bien la tête de l'animal »

D'ailleurs, [ò̀̀gà] qui marque l'opposition, informe sur la valeur de vérité [FAUX] de l'antécédent [X ǹ̀m̀̀]. Ce morphème indique que [sè] crée un contexte de « conditionnel contrefactuel » (C. Beyssade 2008, p. 4). En d'autres termes, la tête HYP, dans ce contexte, annule systématiquement la valeur de vérité de l'antécédent. Pour cause, elle permet de décrire dans le conséquent, une situation ou un événement qui ne s'est pas réalisé. Par la même occasion, elle indique que la réalisation aurait été possible si la condition décrite par l'antécédent était remplie. C'est ce que D. Lightfoot (1973, p. 189) désigne par « conditions dites "subjunctives" », et qui, selon lui, traduit des « conditions irréelles » dans lesquelles « la phrase antécédente, phrase introduite par si, est fausse ». Néanmoins, le présupposé reste vrai. Il s'ensuit une table de vérité différente de la Table 1.

Table 3 :

PRESUPPOSE	ANTECEDENT	CONSEQUENT
1	0	0

Une seule ligne de vérité se dessine ici. De fait, non seulement le présupposé n'est pas suspendu, mais le HypP à valeur énonciative de l'antécédent indique que ce dernier est FAUX, c'est-à-dire :

Formule 11 : $[X \neg n\grave{m}] \text{ s}\hat{e} [\text{PRESUP}]$

Ou

$\neg [X n\grave{m}] \text{ s}\hat{e} [\text{PRESUP}]$

Ce qui se lit : Il est FAUX que **X n \grave{m} s \hat{e} PRESUP**

L'antécédent et son conséquent possédant la même valeur de vérité, ce dernier sera aussi FAUX.

En somme, les présupposés examinés dans cette section n'ont pas le même traitement que ceux débattus en (1). Cette fois, le présupposé n'est déclenché que par l'antécédent. Il n'est pas marqué par l'isotopie, du fait de $[n\grave{m}]$ « savoir », un verbe d'opinion ou « verbe factif » (A. Vatrican 2012, p. 5). On peut même se prêter ici à un raisonnement syllogistique :

Formule 12 : Si $[X n\grave{m} \text{ s}\hat{e} \text{ PRESUP}]$ est VRAI, alors $[\text{CONS}]$ est VRAI.

Or $\neg [X n\grave{m} \text{ s}\hat{e} \text{ PRESUP}]$ (c'est-à-dire que $[X n\grave{m} \text{ s}\hat{e} \text{ PRESUP}]$ est

FAUX), donc $\neg [\text{CONS}]$ (c'est-à-dire que $[\text{CONS}]$ est FAUX).

Il n'empêche que le présupposé conserve sa valeur de vérité (VRAI), dans tous les cas de figure. Dès lors, n'est remis en question que le fait pour X de $[n\grave{m}]$ « savoir » cette valeur de vérité. Ces traits justifient les circonstances d'emploi des proverbes construits selon ce modèle.

Conclusion

Les énoncés hypothétiques sont marqués en bron par la suite $[\text{s}\hat{e} \dots \grave{a}]$. L'analyse des proverbes dans lesquels ils apparaissent, montre que ces marqueurs n'ont pas toujours la même valeur sémantique. Lorsqu'ils ont une portée suspensive, le caractère

indéniable du présupposé est mis à l'épreuve. Cela renvoie à la possibilité que le présupposé soit faux. Or, il est évident qu'une fois cette valeur de vérité possible pour le présupposé, celle de la structure entière devient problématique : on parle de défaut de valeur de vérité. On retrouve cette situation tant dans les énoncés à deux clauses que dans ceux à trois clauses, le présupposé étant toujours inséré entre les deux morphèmes. Mais lorsque la portée de [sè... à] est d'ordre non suspensif – et bien que le présupposé occupe la même position syntaxique – deux types spécifiques d'unités lexicales en sont responsables. Il s'agit des verbes d'opinion, à l'exemple de [nɪm], associés au complémenteur [ɲgà]. L'hypothèse de la dualité dans la portée du/des marqueur(s) de l'hypothèse sur la présupposition, est donc vérifiée puisque la construction hypothétique peut bien suspendre la présupposition, mais une suspension qui peut se trouver bloquée par les verbes d'opinion. Une telle étude pourrait s'étendre aux présuppositions additives dans la même langue, à l'instar de l'examen mené par Amsili & Winterstein (2011) sur la question, en français.

Références bibliographiques

Bibliographie

Amsili P. (2007). L'annulation des implicatures et des présuppositions. *Revue de sémantique et pragmatique*, p. 193-206.

Amsili P., Winterstein G. (2011). Les déclencheurs de présupposition additifs. *Laboratoire de Linguistique Formelle*, Université Paris Diderot & CNRS (UMR 7110), p. 1-14.

Bogny Y. (2001). Les langues kwa de Côte d'Ivoire : prolégomènes à une étude Comparative. *Kasa bya kasa : Revue ivoirienne d'anthropologie et de sociologie*, n. 2, Université de Cocody-Abidjan.

Chomsky N. (1995). *The Minimalist Program*, MIT Press, Cambridge, 420 p.

Ducrot O. (1968). La description sémantique des énoncés français et la notion de présupposition. *Persée*, Tome 8, n. 1, p. 37-53.

Ducrot O. (1969). Présupposés et sous-entendus. *Langue française*, n. 4, La sémantique, p. 30-43.

Ducrot O. (1979). Les lois de discours. *Langue française*, n. 42, La pragmatique, p. 21-33

Ducrot O. (1972). *Dire et ne pas dire : Principes de Sémantique Linguistique*, Ed. HERMANN. (Collection Savoir). ISBN 2-7056-5699-5, 285 p.

Ducrot O. (1985). *Le dire et le dit*, Ed. Minuit. (Collection Propositions). ISBN : 9782707310033, 240 p.

Grice P. (1979). Logique et conversation. *Communications*. n. 30, La conversation, p. 57-72

Kleiber G. (2012). Sur la présupposition. *Langage*. N. 186, DOI 10.391/lang.186.0021, p. 21-36.

Lightfoot D. (1973). Les présuppositions dans la grammaire transformationnelle. *Cahier de Linguistique*, n. 2, p. 179-200.

Loua C. (2018a). *Les proverbes bron : Aspects morphosyntaxiques et sémantiques*. Thèse, Université Félix Houphouët-Boigny, 364 p.

Loua C., Kamenan M. (2017). La nasale syllabique en bron : Origines et traits. *Actes du Colloque sur : "Le nom dans les langues naturelles"*, Tome 1, ReSciLaC, n°6, p. 97-105.

Nicolle S. (2017). A typology of conditional constructions in African languages. *Studies in African Linguistics*, Volume 46, Numbers 1 & 2, p. 1-15.

Puskás G. (2013). *Initiation au Programme Minimaliste : élément de syntaxe comparative*, Peter Lang. (Collection Sciences pour la Communication). Volume 103, Berne, 317 p.

Roussarie L. (2016). *Manuel de sémantique formelle*. Université Paris 8, 477 p.

Vatrican, A. (2012). Savoir que et la notion de présupposition. *Langages*, n. 186, p. 69-84.

Webographie

Beyssade C. (2008). Implications, implicatures et présuppositions. [Consulté le 04/08/2022].
<http://www.linguist.univ-paris-diderot.fr/~amsili/Ens08/pdf/poly-li334-cb.pdf> ,